

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 novembre 2013, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

13-11-205

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 11 novembre 2013, tel que présenté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

13-11-206

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Le maire fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 30 septembre 2013.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-11-207

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2006 TEL QU'AMENDÉ**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2006 tel qu'amendé, au courant du mois d'octobre 2013, pour la somme de 4718.26 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-11-208

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 TEL QU'AMENDÉ**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 tel qu'amendé, au courant du mois d'octobre 2013, pour la somme de 1 207.24\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-11-209 5.3 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur, pour la somme de 2237.41 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-09-210 5.4 **DOSSIER DE COUR 700-17-010209-137**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'autoriser les dépenses afférentes eu égard au dossier de cour 700-17-010209-137 et de prélever le montant au poste budgétaire 02 140 00 141 (Salaires élections).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-11-211 5.5 **PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PROGRAMMATION 2014-2015**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm :

- désire prolonger sa participation pour 2014-2015 au Volet II, Intervention 1 du programme *Rénovation Québec*.
- demande un budget de l'ordre de 20 000\$. Ce montant total d'aide financière sera administré eu égard au règlement numéro 295-2013 ayant pour objet l'instauration du programme Rénovation Québec.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-11-212 5.6 **INSTALLATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE RÉSEAU**

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de mandater un professionnel recommandé par la MRC des Laurentides afin d'installer un nouveau système informatique réseau à l'hôtel de ville et d'en autoriser les dépenses afférentes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13-11-213 6. **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 142 115.16 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3258 à 3303.

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
<b>CHÈQUES ÉMIS EN OCTOBRE</b>			
3252	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TELEAVERTISSEURS SEPT.
3253	BELL MOBILITÉ	138.20	FRAIS CELLULAIRES
3254	BELL CANADA	130.45	FRAIS TELECOPIEUR
3255	HYDRO-QUÉBEC	329.04	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
3256	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	289.74	FRAIS DE POSTE
3257	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	127.28	FRAIS DE POSTE
<b>TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN OCTOBRE</b>		<b>1 052.84</b>	
3258	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1 721.02	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
3259	BELL MOBILITÉ	38.15	FRAIS TELEAVERTISSEURS OCT. ELECTRICITÉ BUREAU: 219.87 \$ CASERNE/BIBLIO:
3260	HYDRO-QUÉBEC	436.58	216.71\$
3261	HYDRO-QUÉBEC	497.05	ÉCLAIRAGE DES RUES
3262	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	366.30	ESSENCE

3263	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	344.93	OUVERTURE DE 4 DOSSIERS
3264	ÉNERGIE SONIC RN S.E.C.	325.60	HUILE À CHAUFFAGE
3265	CORPORATION SUN MEDIA	596.73	AVIS CONSULTATION PUBLIQUE, DÉPÔT DU RÔLE ET ENTREE REGLEMENT 290-2012
3266	ROBERT LÉGARÉ ÉQUIPEMENT DE BUREAU	2 524.85	CARTOUCHES D'ENCRE - PHOTOCOPIEUR: 287.44\$ CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR: 1885.59\$ & 351.82\$
3267	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	171.81	ENSEIGNES - RUE PRINCIPALE, CUL-DE-SAC
3268	PHOTOCOPIE ILLICO MONT-TREMBLANT	23.46	INFOGRAPHIE PHOTOS
3269	ÉVALUATIONS SERGE LAVOIE INC.	1 264.73	HONORAIRES PROFESSIONNELS
3270	ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	977.29	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RUE PRINCIPALE
3271	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	6 079.58	HONORAIRES PROFESSIONNELS
3272	LABORATOIRE BIO-SERVICES	465.52	TESTS D'EAU
3273	SIGNALISATION S.C.R.	1 069.27	SIGNALEURS - PROJET RUE PRINCIPALE ETUDE - FERMETURE DU CENTRE JEUNESSE D'HUBERDEAU
3274	CLD DES LAURENTIDES	312.50	
3275	SOUDURE LUC PROVOST SENC	287.44	SUPPORTS POUR TABLEAU D'AFFICHAGE
3276	LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	121.13	INSPECTION MÉCANIQUE DE LA CITERNE
3277	LÉGION ROYALE CANADIENNE	53.00	COURONNE JORU DU SOUVENIR
3278	FÉFÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	49.65	FRAIS DE TRANSPORTS DICOM
3279	LE GROUPE ESTHETIX	1 911.46	NETTOYAGE DES CONDUITS - RUE PRINCIPALE
3280	LAURIN LAURIN ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	15 918.29	INSTALLATION DES LAMPADAIRES - RUE PRINCIPALE
3281	MRC DES LAURENTIDES	444.63	TELEPHONIE IP: 210.43\$, CONSTATS: 30\$ MATÉRIEL POUR PRÉVENTION INCENDIES: 204.20\$
3282	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	84.05	TEST - APPAREILS RESPIRATOIRES
3283	RENAUD-BRAY	145.69	LIVRES BIBLIO DÉPENSES INAUGURATION PANNEAUX D'INTERPRÉRATION
3284	DÉPANNEUR AU PETIT CENTRE	101.10	
3285	TROPHÉES & GRAVURES EXPERT	273.64	PLAQUES DE NOM ET POUR TITRES DE PHOTOS
3286	PORTES DE GARAGE MONT-TREMBLANT	229.95	REPARATION PORTE DE LA CASERNE
3287	JM LÉONARD ÉLECTRICIEN INC. SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	911.18	PROJET RUE PRINCIPALE
3288		287.44	POWER SUPPLY POUR SERVEUR
3289	HUGUES JACOB	1 580.25	REMB. CLÔTURES POUR ECOCENTRE: 1509.23\$ FRAIS DE DEPLACEMENT: 66.32\$, BARRE DE POUVOIR: 4.70\$ REMB. PIÈCES POUR ECOCENTRE & SERVICE INCENDIE
3290	NORMAND FORGET	95.77	
3291	RÉMI TITLEY	45.09	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3292	HUGUETTE DROUIN	77.67	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3293	JEAN-PIERRE RAYMOND	50.00	ALLOCATION CCU 2013-11-06
3294	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU 2013-11-06
3295	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU 2013-11-06
3296	JTK ENR.	17 078.17	TRAVAUX CH. MORGAN & RUE ROGER: 11528.36 \$ TRAVAUX POUR ECOCENTRE : 5492.81 \$
3297	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 207.24	NIVELAGE SECTEUR SUD
3298	POISSANT EXCAVATION INC	9 602.25	TRAVAUX RUE DE BERNE
3299	DYNAMITAGE RITCHIE	632.36	DYNAMITAGE RUE DE BERNE
3300	BFL CANADA	276.68	ASSURANCE OSBL - (SERA REMBOURSÉE)
3301	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 636.60	DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 1er DE 6 VERS
3302	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	297.01	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS MUN. 1er DE 6 VERS.
3303	EXCAVATION DMO INC. RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC SALAIRES VERSÉS	4 982.25 4 172.57 7 937.73 39 256.66	DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 1er DE 6 VERS RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD) RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD) DÉPÔTS DIRECTS
	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>142 115.16</u></b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-11-214

7. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2013**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, mentionne que les travaux de voirie sont terminés, notamment pour la rue Principale, le chemin Morgan, la rue Roger et pour le Mont-Blanc. Il ajoute que la guignolée aura lieu le dimanche 15 décembre 2013.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc, informe qu'elle poursuit son projet sur les photos d'antan.

**Steven Larose, Maire**, énumère quelques événements :

- le 18 octobre dernier, l'inauguration des cinq panneaux historiques le long du corridor aérobique entre les municipalités de St-Rémi d'Amherst et de Montcalm a connu un immense succès;
- l'hôtel de ville vient de recevoir pour les trois prochaines années la mention spéciale «ICI ON RECYCLE» niveau 3, laquelle signifie une participation active de la part des employés au recyclage et une contribution significative à la diminution d'enfouissement des matières résiduelles;
- la séance du conseil pour l'adoption du budget 2014 se tiendra le 9 décembre prochain à 20h;
- un 5 à 7 aura lieu le 15 novembre afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles. Il remercie sincèrement leur travail et invite tous les citoyens présents à s'impliquer lors d'événements municipaux et communautaires;
- la vaccination contre la grippe saisonnière aura lieu le 5 décembre prochain entre 9 :00 et midi au centre communautaire de Montcalm.

9. **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

13-11-215

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et d'autoriser la publication dudit rapport dans le journal l'Information du Nord.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **REDDITION DES COMPTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2010-2013)**

13-11-216

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la reddition des comptes dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013 pour l'année 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le seuil du niveau d'investissement a été respecté, soit la somme de 17 976 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité

- d'adopter le rapport de dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2010-2013, pour la somme de 114 653.45 \$, pour l'année 2013;
- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire parvenir la reddition des comptes au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET RADIATION DES MONTANTS PRESCRITS**

13-11-217

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu

- d'adopter la liste des arrérages de taxes;
- d'autoriser la radiation des livres comptables des sommes prescrites de l'année 2010 eu égard aux dossiers irrécupérables, pour un total de 501.05 \$ plus les intérêts afférents;
- de mandater la MRC des Laurentides à procéder à la vente des propriétés suivantes, pour défaut de paiement des taxes dues depuis 3 ans, à moins que des paiements soient effectués dans les prochaines semaines :
  - Matricule 2290-66-8679 : 110 chemin Morgan
  - Matricule 2389-48-9072 : 88-90 rue Principale
  - Matricule 3288-05-7873 : 59 rue de Fribourg
  - Matricule 2189-95-5651 : Route du Lac-Rond Sud
  - Matricule 2389-21-5355 : 64 Route du Lac-Rond Sud
  - Matricule 3189-74-1755 : Rue de Lucerne
  - Matricule 3287-19-6279 : Rue de Fribourg

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

12. **ÉCOCENTRE**

13-11-218

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit une subvention au montant de 12 000\$ provenant de la MRC de Laurentides pour l'implantation d'infrastructure pour un écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des soumissions pour l'érection d'un cabanon;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et l'installation d'un cabanon de 16 pieds par 16 pieds par la compagnie Cabanons Filiatrault au montant de 8 250\$ plus taxes, incluant le transport et l'installation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13. **PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DU NOYAU VILLAGEOIS ET DÉMARCHES DE RECHERCHE DE FINANCEMENT POUR SA MISE EN OEUVRE**

13-11-219

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal poursuit ses efforts dans l'amélioration et la revitalisation de son noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de favoriser le développement commercial et la création d'emplois sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de rafraîchir le cadre bâti du noyau villageois ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge essentiel de consolider la vie communautaire de la municipalité et de mener des actions favorisant l'inclusion sociale ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a déjà déposé une demande au printemps 2013 avec l'obtention d'une réponse défavorable des responsables du programme;

**CONSIDÉRANT** que les actions prévues par le projet de développement intégré du noyau villageois respectent les compétences conférées aux municipalités à l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des actions pour atteindre les objectifs prévus au *Plan de développement futur du noyau villageois de Montcalm (Weir)* élaboré par La Fondation Rues Principales restent à être mises en œuvre;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm n'a pas les ressources financières et humaines pour soutenir les activités nécessaires à la mise en œuvre intégrale du *Plan de développement futur du noyau villageois de Montcalm (Weir)* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de mandater Madame Anik Fortin afin de représenter la municipalité de Montcalm dans le cadre du projet de *Développement intégré du noyau villageois*, dans ses démarches de recherche de financement pour sa mise en œuvre.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

14. **PROJET ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

13-11-220

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Montcalm désire renforcer son programme d'opération en cas de mesures d'urgences ;

**CONSIDÉRANT** qu'en situation d'urgence, l'aide de la Société canadienne de la Croix-Rouge devient essentielle dans l'organisation des prestations offertes aux sinistrés ;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de trois ans avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est possible afin de mettre à la disposition de la municipalité les ressources matérielles (lits pliants, couvertures, oreillers, trousse d'hygiène d'urgence) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe et le Maire afin de signer l'entente services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, telle que soumise le 30 octobre 2013 et d'en respecter les modalités.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

15. **ÉLECTION 2013**

15.1 **RAPPORT DES DÉPENSES D'ÉLECTIONS – SCRUTIN DU 2013-11-03**

Le rapport de dépenses d'élection pour le scrutin du 2013-11-03 est déposé au conseil municipal.

15.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et de tous les conseillers suivants sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Danielle Woolley, Pierre Bertrand, Huguette Drouin et Richard Tees.

16. **URBANISME ET RÉGLEMENTATION**

13-11-221

16.1 **PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION AU 54 RUE DE NEUCHÂTEL**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 54 rue de Neuchâtel a été déposée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est favorable audit projet de construction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu que le conseil approuve le projet de construction du bâtiment principal au 54 rue de Neuchâtel.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16.2 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002, AFIN DE CRÉER LA ZONE 16-V ET D'AJOUTER LA CLASSE RÉPARATION MÉCANIQUE**

13-11-222

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation sur le premier projet du règlement no 303-2013 s'est tenue le 2 octobre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement no 303-2013 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 193-2002, afin de créer la zone 16-V et d'y autoriser certains usages

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16.3 **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC - 100 RUE PRINCIPALE**

13-11-223

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité en collaboration avec la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre ayant pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble sis aux 100 à 106, rue Principale ont déposé une demande conformément au règlement en vigueur numéro 295-2013 ayant pour titre «Mise en œuvre du programme rénovation-Québec»;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm accorde la subvention pour le 100 rue Principale, conformément au règlement 295-2013 ayant pour titre «Mise en œuvre du programme rénovation-Québec», à la condition que les propriétaires harmonisent la réfection de la façade résidentielle projetée avec la partie commerciale située au rez-de-chaussée du bâtiment principal en uniformisant les différents éléments architecturaux de l'ensemble de la façade.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

16.4 **CHEMIN SCHIPPEL NORD – REDÉCOUPAGE DE LA RUE MCKENZIE**

13-11-224

**CONSIDÉRANT** que l'identification et la localisation des voies de communication sur le territoire de la municipalité doivent être cohérentes, cartésiennes et sécuritaires afin de permettre aux différents services d'urgence de trouver facilement et rapidement les propriétés et ses occupants dans le besoin;

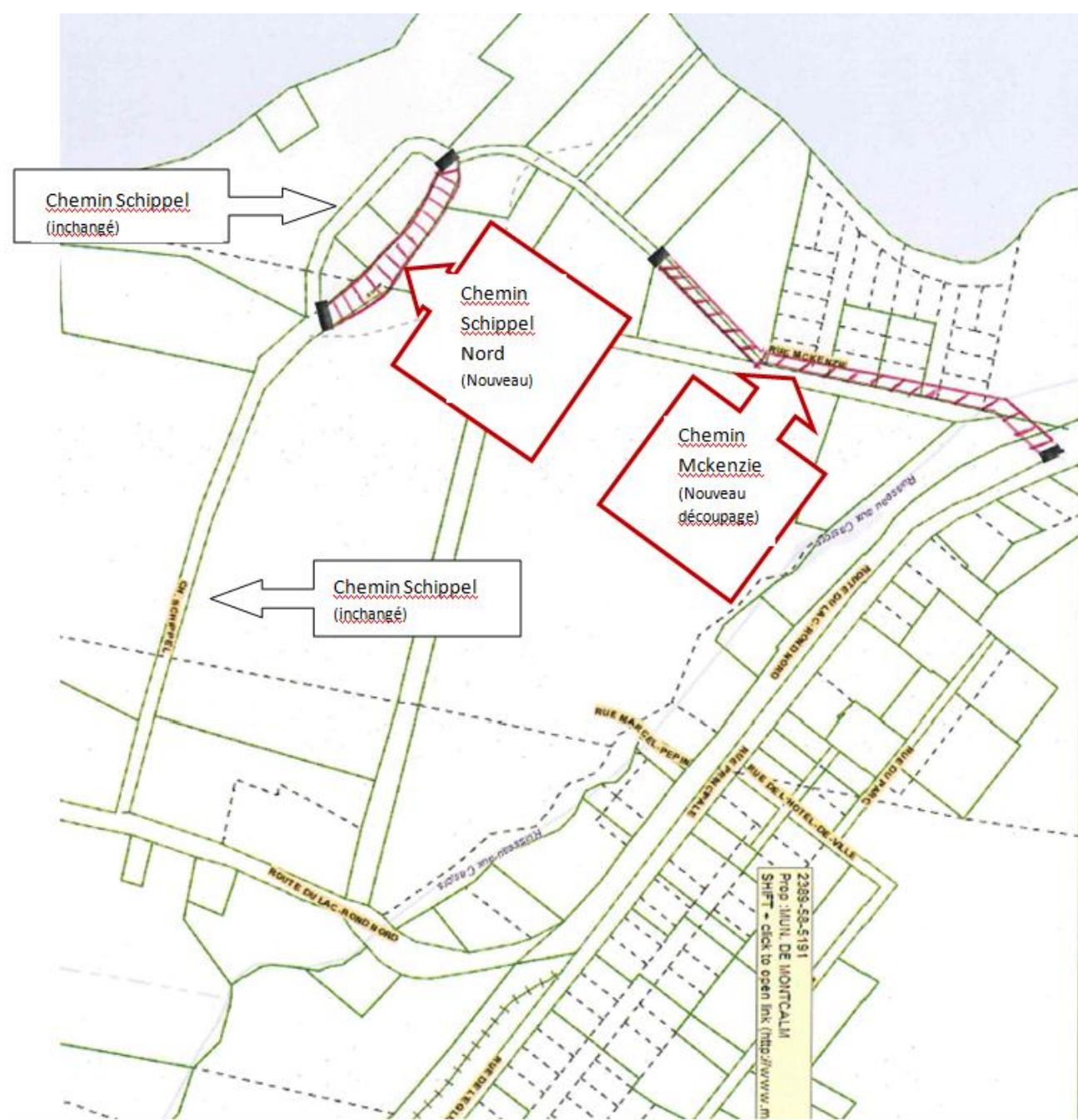
**CONSIDÉRANT** qu'un redécoupage de la rue Mckenzie devient essentiel car pour le moment elle demeure une impasse de par sa séparation et ses deux accès distincts;

**CONSIDÉRANT** que la partie de la rue McKenzie accessible par la Route du Lac-Rond Nord doit demeurer valide et que l'autre partie accessible par le chemin Schippel doit être abolie pour des raisons de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de faire parvenir une demande à la Commission de Toponymie du Québec eu égard à :

- l'ajout de la voie de communication «Chemin Schippel Nord» tel qu'identifié sur la cartographie faisant partie intégrante de la présente résolution;
- un redécoupage de la voie de communication «Rue Mckenzie» tel qu'identifié sur la cartographie faisant partie intégrante de la présente résolution.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –





- 13-11-225 Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 298-2013 relatif au stationnement et à la circulation. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 16.6 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 300-2013 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**
- 13-11-226 Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 300-2013 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 16.7 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 301-2013 CONCERNANT LES NUISANCES**
- 13-11-227 Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.
- Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 301-2013 concernant les nuisances. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 16.8 **PÉRIODE DE PROBATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**
- 13-11-228 **CONSIDÉRANT** que la période de probation de Gabriel Larose-Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, se termine le 30 novembre 2013;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi permanent de Gabriel Larose-Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.
- adoptée à l'unanimité des conseillers –
- 17 **SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM**
- 17.1 **CONDITIONS SALARIALES DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL**
- 13-11-229 **CONSIDÉRANT** que les services de protection contre l'incendie des municipalités d'Huberdeau et de Montcalm ont joint leurs forces en une seule entité;
- CONSIDÉRANT** qu'il est important de standardiser le mode de fonctionnement ainsi que les conditions salariales des pompiers à temps partiel afin que les

mêmes conditions s'appliquent à l'ensemble du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs amendements ont été effectués au cours des dernières années et que toutes les conditions doivent être revues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu que les conditions salariales sont les suivantes:

**ARTICLE 1. TAUX HORAIRE POUR TOUT NOUVEAU POMPIER A TEMPS PARTIEL :**

- 1.1 12 \$ / heure lors des pratiques, activités de prévention et interventions
- 1.2 15 \$ / heure pour tout travail de journalier dans le cadre des fonctions régulières
- 1.3 15 \$ / heure lors d'interventions pour le pompier ayant débuté sa formation de Pompier 1
- 1.4 20 \$ / heure lors d'interventions pour le pompier ayant terminé sa formation de Pompier 1
- 1.5 22 \$ / heure lors d'interventions pour l'officier ayant terminé sa formation d'officier non-urbain
- 1.6 24 \$ / heure pour le directeur

**ARTICLE 2. FONCTIONNEMENT**

2.1 Toutes heures effectuées doivent être approuvées par le supérieur immédiat.

2.2 Lors d'interventions, le pompier à temps partiel sera rémunéré pour un minimum de 3 heures. Toutefois, lorsqu'aucun travail n'est requis suivant un appel d'urgence, notamment lors de fausses alarmes, bris d'arbres, ou autres, le pompier à temps partiel sera rémunéré pour un minimum de 2 heures, au taux horaire tel qu'établi à l'article 1.

2.3 Toutes activités de prévention doivent être **préalablement** approuvées par le supérieur immédiat.

2.4 Pour le pompier possédant son accréditation de mécanicien, le taux horaire «intervention» selon son grade, établi à l'article 1, sera applicable lors d'un travail mécanique sur un bris de véhicule d'urgence. Toutefois le travail devra **préalablement** être autorisé par son supérieur immédiat.

2.5 Lors de formations, le pompier à temps partiel sera rémunéré au taux horaire minimum en vigueur. Les heures de formation seront payables suivant le dépôt de la preuve de réussite du cours. Toutefois, le pompier à temps partiel devra être encore à l'emploi du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm.

2.6 Le directeur du service incendie sera rémunéré au taux horaire «directeur» établi à l'article 1, jusqu'à concurrence de 16 heures de travail par semaine réparties entre les casernes de Montcalm et d'Huberdeau pour exécuter les différentes tâches administratives, telles que, la préparation des pratiques, les réunions aux niveaux local et régional, l'entretien préventif des équipements, l'émission de permis de brûlage, la préparation des rapports, la compilation des feuilles de temps et les différentes représentations. L'administration de cette rémunération relève entièrement de la responsabilité de la municipalité de Montcalm.

2.7 Un lieutenant ou capitaine devant exécuter différentes tâches administratives telles qu'énumérées à l'article 2.8, le taux horaire «intervention» selon son grade, établi à l'article 1, sera applicable sans toutefois dépasser 8 heures par mois.

Lesdites heures devront être préalablement autorisées par son supérieur immédiat.

2.8 Les pompiers à temps partiel étant à l'embauche du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm, **en date du 1 avril 2012**, bénéficient d'une augmentation de 4% des différents taux horaires établis à l'article 1.

2.9 La présente résolution rescinde toutes les résolutions et parties de résolutions relatives aux conditions salariales des pompiers à temps partiel, notamment la résolution numéro 11-02-34 intitulée **MODIFICATION SALARIALE - SERVICE INCENDIE**

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**17.2 NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MODE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE HUBERDEAU-MONTCALM**

13-11-230

**CONSIDÉRANT** que les municipalités d'Arundel, de Montcalm, d'Huberdeau et la ville de Barkmere désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente en vigueur doit être revue, notamment l'article relativement aux responsabilités reliées aux équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale avec la Municipalité d'Huberdeau, relative au mode de fonctionnement du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et
- d'autoriser le maire de Montcalm et le directeur général à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**17.3 INSCRIPTION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL À LA FORMATION D'OPÉRATEUR DE POMPES**

13-11-231

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation d'opérateur de pompes, selon les coûts afférents, pour les pompiers à temps partiel suivants : Clément Gauthier et Samuel Millette.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**17.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2013, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE POUR AUTORISER DES DÉPENSES**

13-11-232

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 302-2013, déléguant certains pouvoirs au directeur du service incendie pour autoriser des dépenses. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**17.5 POSTE DE DIRECTEUR**

13-11-233

**CONSIDÉRANT QUE** Michael Doyle a été nommé à titre de directeur du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et qu'il désire reprendre prochainement le statut de pompier à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet ledit poste deviendra vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire embaucher un directeur adjoint pour ledit service jusqu'au changement de statut de Michael Doyle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que

- Yves Robitaille est embauché à titre de directeur adjoint du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2013, jusqu'au 31 décembre 2013;
- Yves Robitaille occupera le poste de directeur dudit service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec une période de probation de six (6) mois;
- Michael Doyle occupera le poste de pompier à temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et sera rattaché à la caserne incendie de Montcalm;
- Les taux horaires établis dans la résolution du conseil en vigueur eu égard aux conditions salariales des pompiers à temps partiel, s'appliquent.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 17.6 **NOUVEL ORGANIGRAMME**

13-11-234

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le nouvel organigramme du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm et de retirer dudit service Alexandre Barnes et Sasha Duchesne à titre de pompiers à temps partiel.

#### 18 **HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN**

13-11-235

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» cible la municipalité de Montcalm pour l'implantation d'une résidence de 24 logements;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite construction pour personnes âgées comporte également des locaux dédiés entre autres à une coopérative de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» ont sommairement présenté le projet au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm possède l'espace nécessaire afin de permettre l'implantation d'un tel établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm désire stimuler le développement local, permettre la croissance démographique et accroître le nombre des services offerts à la population régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» concorde avec le plan d'urbanisme de la municipalité de Montcalm lequel cible fondamentalement à concentrer les services communautaires et de proximité dans les noyaux villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» concorde avec l'affectation «mixte : habitation et commerce», principalement par sa vocation de «services communautaires», soit dans le secteur rural de la municipalité de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire reconduire son appui au projet en venant renforcer la résolution initiale numéro 11-05-123 ayant pour titre : **HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN;**

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Montcalm appuie le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven»;
- Que le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» soit implanté sur les lots 10-P et 11-P du rang 2, canton de Montcalm, offerts adjacent au centre communautaire de Montcalm;
- Que le comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» s'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires ainsi d'obtenir tous les permis et autorisations nécessaires provenant des différents paliers gouvernementaux nécessaires, soit à la réalisation et la mise sur pied dudit projet;
- Que le comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» s'engage à ce que la construction s'harmonise et s'intègre au milieu et au paysage;
- Que la municipalité de Montcalm s'engage à remettre gratuitement, une partie du lot 11-P du rang 2 du canton de Montcalm, d'une superficie de plus ou moins 5760 mètres carrés, néanmoins, tous les frais inhérents au transfert de propriété demeurent à la charge du comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven»;
- Que le comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» s'engage à procurer, à la municipalité de Montcalm, une servitude de passage pour accéder au puits artésien, lequel demeure la propriété de la municipalité de Montcalm;
- Que la municipalité de Montcalm s'engage à permettre au projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» l'approvisionnement en eau potable et le branchement sur le puits artésien tributaire actuellement du centre communautaire, par voie de servitude, à la condition que ledit projet puisse rencontrer toutes les conditions nécessaires et exigées par les autorités concernées et que ledit comité exécutif s'engage à défrayer tous les coûts afférents à la distribution de l'eau potable pour ledit projet de construction;
- Que le comité exécutif du projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» s'engage à respecter un rayon de 30 mètres de circonférence à titre de zone de protection bactériologique prévue par la réglementation en vigueur;
- Que la municipalité de Montcalm se dégage de toutes responsabilités rattachées à la qualité et à la quantité d'eau alimentée par le puits artésien du centre communautaire, néanmoins s'engage à défrayer la moitié des coûts nécessaires reliés aux analyses périodiques requises en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable;
- Que la municipalité de Montcalm s'engage à permettre, au moyen d'une servitude, l'accès véhiculaire entre la Route du Lac-Rond Nord (Route 327) et le stationnement du nouveau bâtiment;
- Que la municipalité de Montcalm s'engage à offrir son appui financier comme suit, selon les dispositions légales en vigueur :
  - Un crédit de taxes municipales pour une période de vingt-cinq (25) ans, à l'exclusion des taxes de services, de la sécurité publique, etc., chargées par unité de logement;
  - Une exemption des tarifs reliés à l'émission des permis de construction, de lotissement et d'installation septique, tels que prévus par le règlement sur les permis et certificats numéro 192-2002;

- Une contribution annuelle maximale de 5000\$ consacrée relativement aux résidents à faibles revenus, pour une période maximale de cinq (5) ans;

- **Si toutefois le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» n'obtient pas les approbations nécessaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ou ne répond pas aux conditions mentionnées avant le 31 décembre 2014, la présente résolution deviendra nulle et non avenue.**

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

19. **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

20. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-11-236

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.